

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 29/04/2026 L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 19 Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

Présents : 14

Votants : 16

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, CHALLIOL Marianne, CHAMOUX Sylvain, COUPEAU Stéphane, DEROUET Florence, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, JOUSSE Sylvain, MENARD Marie-Pierre, REMARS Jacky, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme MORVAN Dominique qui donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle
Mme LEMAIRE Sandrine qui donne pouvoir à Mme CHALLIOL Marianne
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck
Mme MEUNIER Nathalie qui donne pouvoir à M ANNIC Régis
M LARQUET Tom qui est absent et excusé

Mme ROBIN Murielle est élue secrétaire de séance

Délibération n°202605/01

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION 20260308 CONCERNANT LA
SUBVENTION VERSEE A L'APETS**

Mme CHALLIOL Marianne et Mme LEMAIRE Sandrine, en tant que membres actifs de l'APETS, ne participent ni au débat ni au vote concernant cette délibération.

Le montant de la subvention accordée chaque année est composé d'une somme fixe de fonctionnement et d'une somme variable pour participer aux frais du carnaval.

Cette année, les frais liés au carnaval sont moins élevés.

Il convient donc de modifier le montant de la subvention de 1000 € à 670 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la délibération 20260803 concernant les subventions de la façon suivante : le montant accordé à l'APETS initialement fixé à 1 000 €, est dorénavant fixé à 670 €.

Le secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Le Maire,
Franck BRETEAU

